



REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE LONGUEVILLE-SUR-SCIE

**DEPARTEMENT
DE LA SEINE-MARITIME**

ARRONDISSEMENT DE DIEPPE

Canton de Luneray

Tél. 02 35 83 30 47

mairie@longueville-sur-scie.fr

ARRETE MUNICIPAL
PERMANENT

N°32 / 2026

BAIGNADE INTERDITE DANS LE FLEUVE DE LA SCIE

NOUS, Olivier BUREAUX, Maire de LONGUEVILLE SUR SCIE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2213-23,

VU la nécessité d'assurer la sécurité des personnes fréquentant la rivière « La Scie »,

CONSIDÉRANT que le lit de la Scie présente des profondeurs variables, des courants susceptibles de mettre en danger les baigneurs ainsi qu'une visibilité réduite du fond,

CONSIDÉRANT que la baignade s'exerce en l'absence de tout aménagement et de toute surveillance organisée,

CONSIDÉRANT que la présence de ponts et autres ouvrages enjambant la rivière peut favoriser des comportements dangereux tels les sauts et les plongeurs,

CONSIDÉRANT qu'il appartient au maire de prévenir les accidents et d'assurer la sécurité publique,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : La baignade est interdite dans le cours d'eau « La Scie » sur l'ensemble du territoire de la commune de Longueville-sur-Scie.

Cette interdiction s'applique de tous temps et à toutes personnes.

ARTICLE 2 : Il est interdit de plonger, sauter ou se jeter dans la rivière depuis les ponts, passerelle, berges et ouvrages d'art surplombant ou bordant la Scie.

ARTICLE 3 : Une signalisation rappelant ces dispositions sera prise en place à proximité des principaux points d'accès ainsi qu'aux abords des ouvrages concernés.

ARTICLE 4 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par les agents habilités et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Elles sont notamment passibles des sanctions prévues par l'article R.610-5 du Code Pénal.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise pour exécution :

- à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Longueville-sur-Scie,
- à Monsieur le Chef du Centre de Secours et d'incendie de Longueville-sur-Scie,
- Affiché sur le panneau d'affichage de la Mairie, sur le site internet de la commune, réseaux sociaux.

Fait à Longueville sur Scie, le 30 juin 2026


Le Maire
Olivier BUREAUX

